

**Position d'Ecolo Chastre sur un recours au Conseil d'Etat contre la décision du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité d'octroyé le permis à la SA Aspiravi**

**Nous ne voterons pas le principe d'un troisième recours, celui-ci empêche en effet tout dialogue avec le promoteur éolien**

**Nous pensons qu'un tel recours est coûteux et inutile et qu'il va à l'encontre de la nécessaire action des communes pour relever les défis énergétiques actuels**

Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur l'introduction d'un troisième recours contre la décision du Ministre. En mai 2012, nous avons voté non à ce recours

<http://www.chastre.ecolo.be/2012/05/20120515-non-recours.pdf>

Le Collège communal propose de déposer un recours, sans donner les arguments sur lequel il serait construit.

S'associer à un tel recours signifie l'acceptation ou l'adhésion à un certain nombre d'arguments que nous ne pouvons pas partager.

Ce serait le troisième recours introduit contre ce projet ; il apparaît cependant évident que la société Aspiravi continuera à vouloir faire aboutir son projet, dont le refus serait lui aussi suivi de recours ! De telles procédures peuvent durer des années. Est-ce un lent pourrissement que le Collège communal souhaite-t-il ? Est-ce le bon signal à donner alors que les enjeux énergétiques sont de plus en plus préoccupants pour les citoyens et les collectivités, et que, bien qu'il y ait eu plus de 1000 signatures contre ce projet Aspiravi, un très grand nombre de Chastrais - quand ils sont interrogés - se prononcent en faveur de l'éolien.

Aujourd'hui, la situation a évolué avec la parution d'un cadre éolien, qui sera bientôt soumis à enquête publique auprès des Wallons. Les Communes sont invitées à agir pour relever les défis énergétiques et climatiques ; l'Union des villes et communes de Wallonie vient d'inviter les communes à signer la Convention des Maires de janvier 2008, invitant les communes d'Europe et leurs citoyens à s'engager, sur base volontaire, à dépasser les objectifs fixés par le paquet européen « 3 x 20 en 2020 » (atteindre 20 % d'énergies renouvelables, réduire de 20% les émissions de CO2 et accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.

Nous pensons qu'il est temps d'entamer un dialogue et qu'une discussion s'engage avec Aspiravi pour réduire ce parc et le rendre plus acceptable socialement. L'appui d'un médiateur éolien pourrait être utile.

La société Aspiravi a la possibilité en effet de décider

- de réduire légèrement le parc,
- de ne pas construire toutes les éoliennes qui lui sont accordées (ou de le faire par étape)
- de développer un « retour » pour les habitants et la commune, sachant qu'Aspiravi a fait une série de propositions au Collège communal dès février 2010. Ces propositions ne devraient-elles pas être réétudiées ?

Nous rappelons que le capital d'Aspiravi est du capital public pour la plus grande part (seulement 15% de leur capital vient du privé voir <http://nuhma.be/news/18/15/Vlaamse-Energieholding-VEH-neemt-participatie-van-15-1-in-Aspiravi-NV.htm>)

Nous ne voterons donc pas le principe d'un troisième recours, celui-ci empêcherait en effet le dialogue que nous trouvons nécessaire d'enfin ouvrir !

Nous pensons qu'un tel recours est coûteux et inutile puisqu'il fait double emploi avec la procédure qui sera entamée par certains riverains.

Nous proposons par contre de reprendre contact et dialogue avec Aspiravi en toute transparence (hors de la pression d'un recours) et d'étudier les scénarios alternatifs acceptables par toutes les parties.